AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
70,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

DECEMBRE 1980 - BULLETIN SPECIAL CONDITIONS D'ABONNEMENT-

CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR L'ANNEE 1981

Pour l'année 1981, le tarif de l'abonnement aux BULLETINS TECHNIQUES de la station d'Avertissements Agricoles " AQUITAINE " est le suivant:

1 - Abonnement ordinaire .... 70, 00 F

2 - Abonnement collectif : 10 abonnements minimum à une ou plusieurs adresses .... 60, 00 F par exemplaire

3 - Abonnements collectif : 10 stations d'Avertissements Agricoles minimum .... 60,00 F par station

4 - Abonnement bulletin spécialisé " TOMATE DE CONSERVE "
Voir conditions au verso

LES ABONNEMENTS DEVRONT ETRE SOUSCRITS UNIQUEMENT PAR CHEQUE POSTAL OU PAR CHEQUES BANCAIRE BARRE, suivant le libellé ci-dessous:

POUR LES CHEQUES POSTAUX, à l'ordre de :

Sous-Régisseur d'Avances et de recettes - D.D.A. CENON
Compte chèque postal N° 6702.46 X - Centre de Bordeaux

POUR LES CHEQUES BANCAIRES, à l'ordre de:

PROTECTION DES VEGETAUX - CENON

LES VERSEMENTS DEVRONT ETRE EFFECTUES AVANT LE 15 FEVRIER 1981

En même temps que leur titre de paiement, nous prions nos abonnés de bien vouloir nous retourner le coupon d'identification ci-dessous à l'adresse suivante:

PROTECTION DES VEGETAUX - B.P. N° 47 - 33150 CENON LA MORLETTE

NOM:.................................... Prénom : ....

N° et Nom de la rue.......................... ou lieu dit :..........................

COMMUNE :..

CODE POSTAL & BUREAU DISTRIBUTEUR :...

PROPOSITION D'ABONNEMENT

AU BULLETIN SPECIAL "TOMATE DE CONSERVE"

Le Service de la Protection des Végétaux envisage d'éditer en collaboration avec la Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate (S.O.N.I.T.O.) un bulletin specialisé relarif à la protection phytosanitaire de la tomate de conserve.

Ce tirage spécial, indépendant du bulletin d'avertissement ordinaire (viticulture, arboriculture, grandes cultures), ne pourra être réalisé en 1981 que si nous recevons au minimum 200 demandes d'abonnement. Cette édition comporterait environ 10 numéros et serait proposée au prix de 30,00 F.

LES PERSONNES INTERESSEES PAR CE BULLETIN "TOMATE DE CONSERVE" SONT PRIEES DE NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT LE COUPON D'INSCRIPTION CI-DESSOUS, SANS JOINDRE DE CHEQUE.

Ce n'est que lorsque nous aurons atteint le palier de 200 demandes que nous prendrons contact avec vous pour vous demander votre inscription définitive et votre règlement.

<u>IMPORTANT</u> : Date limite de réponse : 15 FEVRIER 1981

<u>COUPON BULLETIN SPECIAL "TOMATE DE CONSERVE"</u>
(ne pas remplir si vous n'êtes pas concerné)

NOM : Prénom :

Adresse : Code Postal :

Téléphone :

Superficie tomate envisagée en 1981 (facultatif) :

Aménagement de la technique de traitement hivernal

L'excoriose de la vigne est une maladie que l'on rencontre actuellement dans tout le vignoble où elle revêt souvent un caractère grave.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les symptômes et les dégâts qui sont bien connus des viticulteurs, mais il nous paraît utile de rappeler l'existance de quelques symptômes visibles en hiver susceptibles d'être pris en compte pour la détermination de la période d'application du traitement pendant le repos végétatif de la vigne. En dehors des nécroses brunes, il s'agit du blanchiment de l'écorce des rameaux aoûtés que l'on observe, plus ou moins prononcé, sur un certain nombre de cépages tels que muscadelle, colombard, merlot, malbec, au niveau desquels abondent les pycnides. Cette coloration n'est sans doute pas uniquement le fait du champignon de l'exooriose, mais de multiples observations ont montré une grande corrélation.

Ainsi, nous avons vu la possibilité d'améliorer l'efficacité du traitement de prédébourrement en modifiant la date d'application de l'Arsénite de soude.

Expérimentations réalisées : En 1971, une série d'expérimentations, tendant à montrer l'intérêt d'une lutte précoce, a mis en évidence la meilleure action d'une solution d'Arsénite de soude à 625 g d'Arsenic/hl, appliquée le 16 novembre, confirmée l'année suivante par un traitement réalisé le 22 novembre 1972.

Des observations de laboratoire sur les émissions de cirrhes, qui contiennent les spores de la maladie, sont venues confirmer et expliquer les résultats montrant une meilleure efficacité du traitement d'hiver par rapport au traitement de prédébourrement.

Dans des essais récents réalisés sur muscadelle, nous avons comparé les méthodes suivantes, en observant le blanchiment des rameaux pour déterminer la date du traitement d'hiver :

. Arsénite de soude à 625 g M.A./hl :

a) deux applications deux années consécutives au début de l'hiver (20.12.1978 et 20.12.1979)

b) une seule application au début de l'hiver (20.12.1979)

c) une seule application en prédébourrement (14.3.1980)

. Mancozèbe (Dithane M 45 à 3,5 kg/ha) à titre de comparaison. Deux traitements aux stades D et E (14 et 18 avril 1980)

Le tableau ci-après donne, par rapport au témoin non traité, l'ensemble des résultats qui montrent l'efficacité d'une lutte hivernale bien conduite :

Produits et dates de traitements / Observations		Arsénite de soude (625 g/hl)			Dithane M45 à 3,5 kg les 14 et 18.4.1980	Témoin non traité
		20.12.78 20.12.79	20.12.1979	14.3.1980		
Nombre de bourgeons débourrés en %		74,48	77,22	64,1	56,6	52,5
% moyens d'attaques	1er entre-noeud	0	0,06	3,90	4,80	48,2
	2ème entre-noeud	0	0,12	1,40	3,80	34,8
	3ème entre-noeud	0	0,02	0,60	2,70	23,7
	4ème entre-noeud	0	0	0,20	2,80	12,5
	Pour les 4 premiers entre-noeuds	0	0,5	1,50	3,50	29,8
Entre-noeuds blanchis s/10 ceps (4.12.1980)		-	4	32	59	73

.../...

f387

TECHNIQUES DE TRAITEMENTS :

a) - Technique actuelle -

Il existe actuellement deux techniques basées, avec des produits différents, sur des applications de pré ou de post-débourrement.

La première seule nous importe pour le moment dans la mesure où nous souhaitons proposer une modification se traduisant par une meilleure efficacité.

Rappelons que le traitement de prédébourrement doit être appliqué après la taille par beau temps, sur des bois bien ressuyés, mais avant le débourrement en utilisant une solution d'Arsénite de soude à 625 g d'Arsenic par hectolitre. La pulvérisation doit être abondante (350 à 400 l/ha), de façon à bien mouiller les coursons et la base de l'aste. pour "bruler" les pycnides. Avec un peu d'organisation, ce traitement peut être réalisé quand il est nécessaire sans difficultés.

b) - Technique nouvelle proposée -

Compte tenu des résultats obtenus depuis plusieurs années, nous conseillons aux viticulteurs d'avancer la date du traitement, c'est-à-dire de ne plus attendre la période de pré-débourrement pour intervenir.

Le moment qui nous paraît favorable se situe entre le 15 décembre et le 15 janvier. Des variations peuvent apparaître à la suite de conditions climatiques particulières. Dans ce cas, les Avertissements Agricoles apporteront les précisions nécessaires.

On utilisera la même dose de produit (625 g/hl) en traitement abondant par beau temps et sur sarments ressuyés. Comme il est préférable de traiter après la taille, on commencera ce travail par les vignes les plus atteintes par la maladie, c'est-à-dire les parcelles où les traitements sont indispensables.

CONCLUSIONS :

Ainsi donc, cette méthode de traitement d'hiver plus efficace se substitue à celle de pré-débourrement. Elle aussi a pour but de détruire les pycnides, mais au début de leur formation. On a même constaté la disparition des symptômes après deux années de traitement ainsi que l'absence de dégâts et de blanchiments après une troisième année.

De toute façon nous pouvons dire que ces traitements d'hiver restent, pour le moment, la base de la lutte contre l'Excoriose car il est toujours possible en cette saison de trouver une période favorable à la pulvérisation, ce qui n'est pas toujours le cas au printemps où le stade végétatif est précis et le délai très court.

La qualité de la pulvérisation qui doit être abondante entre pour une part importante dans la réussite du traitement. Il convient de traiter, avec application le sarment dans sa totalité.

Rappelons enfin, que l'Arsénite de soude est un produit très dangereux qu'il faut manipuler avec beaucoup de précautions si on veut éviter les accidents.

A. MANSENCAL

Imprimerie de la station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : J. THIAULT